



RÉPUBLIQUE FRA

EXTRAIT
du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, les membres du Conseil municipal de la ville de LOURDES, convoqués régulièrement le 8 avril 2021, se sont rassemblés à l'Espace Robert Hossein sous la présidence de Thierry LAVIT, Maire.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Philippe ERNANDEZ, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Michèle LAVILLE, Firmin LOZANO, Michel GASTON, Jeannine BORDE, Christine CARRERE, Olivier VAUDOIT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Cynthia TONOUKOUIN, Eric NONON, Julien LABORDE, Julien LEMAITRE, Marie ETCHEVERRY, Sébastien PUSZKA, Brian CARREY-MAYSOUNAVE, Antoine NOGUEZ, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOIERE, Julien POQUE,

Étaient représenté(e)s :

Nicole PEREZ donne procuration à Odette MINVIELLE-LARROUSSE
Jean-Georges CRABARIE donne procuration à Julien LABORDE
Sylvain PERETTO donne procuration à Julien POQUE
Stéphanie LACOSTE donne procuration à Julien POQUE

Étaient excusé(e)s :

Laurence DEMASLES, Bruno VINUALES

Julien LEMAITRE quitte la séance pendant la lecture du projet de délibération n° 30 et revient après le vote.

Secrétaire de séance : Antoine NOGUEZ

N° 1

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la présente délibération.

N° 2

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020
RELATIVE AUX DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Rapporteur : Philippe ERNANDEZ

Les membres du Conseil municipal, à la majorité,

5 votes contre :

Sylvain PERETTO, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOURE, Stéphanie LACOSTE,
Julien POQUE

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la modification de la délibération n°3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, afin d'ajouter les dispositions de l'alinéa 27°) susmentionné à l'article 1°), rédigé ainsi :
de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour des projets d'investissement dans la limite de 300 000 € HT,

3°) les autres dispositions de la délibération n°3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 sont inchangées.

N° 3

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Rapporteur : Michel GASTON

Après consultation de la 1ère Commission - Ressources humaines et dialogue social, en date du 1 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création de la Commission communale pour l'accessibilité,

3°) autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes et à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 4

**COMPETENCE FACULTATIVE DE LA CATLP : PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE
AVEC LES COMMUNES INTERESSEES PAR LE FINANCEMENT DE LA BRETELLE DE LOUEY
SUR LA RN 21**

Rapporteur : Sébastien PUSZKA

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la prise de compétence « participation financière exceptionnelle avec les communes intéressées par le financement de la bretelle de Louey sur la RN 21 »,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

N° 5

**CONVENTION RELATIVE AU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA VILLE DE
LOURDES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES (CATLP)**

Rapporteur : Julien LABORDE

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention à intervenir entre la ville de Lourdes et la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) relative à la répartition du Forfait de post-stationnement (FPS) pour l'année 2020,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération,
- 4°) avant le 30 juin de chaque année, la Ville communique par courrier à la CATLP le montant définitif de l'enveloppe pour les recettes issues du FPS et l'utilisation qu'elle en a fait.

N° 6

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'ORGANISATION
DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES
LOURDES PYRENEES (CATLP) ET LA VILLE DE LOURDES**

Rapporteur : Philippe ERNANDEZ

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de délégation de la compétence d'organisation des transports scolaires entre la CATLP et la ville de Lourdes,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

N° 7

**CONVENTION ENTRE LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) POLITIQUE DE LA VILLE
TARBES-LOURDES-PYRENEES ET LA VILLE DE LOURDES POUR L'OPERATION "VISA JUNIOR"
2021**

Rapporteur : Marie-Henriette CABANNE

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention entre le Groupement d'intérêt public (GIP) Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la ville de Lourdes concernant l'opération « VISA Junior » 2021,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 8

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN LOGEMENT PAR L'OFFICE
PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES (OPH 65) A LA VILLE DE LOURDES POUR LA
MISE EN PLACE D'UN ESPACE RESSOURCES A LA RESIDENCE DE LANNEDARRE**

Rapporteur : Marie-Henriette CABANNE

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre l'Office public de l'habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) et la Ville de Lourdes, situés à Lannedarré, bâtiment 3, entrée 8, Chemin de Saint-Paul, 65100 Lourdes, afin de créer un « Espace Ressources » au sein de la résidence de Lannedarré,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux ainsi que tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 9

CONVENTION ENTRE LE GIP POLITIQUE DE LA VILLE, LES VILLES DE LOURDES ET TARBES, L'ASSOCIATION ENTRAIDE SERVICES ET L'OPH 65 RELATIVE A LA CONDUITE DE CHANTIERS "PREMIERS PAS VERS L'EMPLOI" EN 2021

Rapporteur : Marie-Henriette CABANNE

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de la convention ci-annexée entre le Groupement d'intérêt public (GIP) Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la ville de Lourdes, la ville de Tarbes, l'association Entraide services et l'Office public de l'habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) relative à la conduite de chantiers « Premiers pas vers l'emploi » pour l'année 2021,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N° 10

**DENOMINATION DU BATIMENT SIS 22 AVENUE JOFFRE A LOURDES
"ESPACE CARMEN CAZENAVE"**

Rapporteur : Thierry LAVIT

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de dénommer le bâtiment sis 22 avenue Joffre à Lourdes : « Espace Carmen CAZENAVE »,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

N° 11

CONVENTION DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LA VILLE DE NEVERS

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention de jumelage entre les villes de Lourdes et de Nevers ci-annexée,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tout document en application de la présente délibération.

N° 12

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à la majorité,

3 abstentions :

Sylvain PERETTO, Stéphanie LACOSTE, Julien POQUE

2 votes contre :

Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOUIERE

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2021 du Budget Principal qui s'établit en mouvements budgétaires conformément à la balance générale du budget de la façon qui suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	28 305 590 euros	28 305 590 euros
Section d'Investissement	<u>5 430 910 euros</u>	<u>5 430 910 euros</u>
TOTAL	33 736 500 euros	33 736 500 euros

3°) attribuent une subvention de 914 000 € au Centre communal d'action sociale (CCAS) inscrite au compte 65 657362,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 13

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET DU PARKING DE LA MERLASSE

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2021 du parking municipal de la Merlasse qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• Section d'exploitation :	130 700 €
• Section d'investissement :	<u>27 100 €</u>
Total du budget :	157 800 €

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 14

BUDGET PRIMITIF 2021: BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2021 des Opérations funéraires qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• Section d'exploitation :	46 000 €
• Section d'investissement :	<u>0 €</u>
Total du budget :	46 000 €

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 15

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2021 de l'Unité fermière multiviandes qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• Section de fonctionnement :	55 000 €
• Section d'investissement :	<u>36 200 €</u>
Total du budget :	91 200 €

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 16

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2021 du lotissement de la plaine d'Anclades qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 800 500 €
- Section d'investissement : 1 263 500 €
- Total du budget : 3 064 000 €

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 17

FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX DE L'ANNEE 2021

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) votent les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2021, de la façon suivante :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,94 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 30,44 %,

3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 18

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE FONCIERE 2020 DES BAUX COMMERCIAUX
DENOMMES "BANCS DE LA GROTTTE"**

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la saisine de l'Administration fiscale par Monsieur le Maire des demandes de remise ou modération en matière de taxe foncière 2020 en tant que propriétaire bailleur des baux commerciaux dénommés « Bacs de la Grotte »,
- 3°) approuvent qu'en cas de réponse favorable de l'Administration fiscale, la ville rembourse ces sommes aux locataires ou les dégrève des sommes dues,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

N° 19

**RESIDENCE DE TERRITOIRE « ESPOIR, ESPERANCE ET RESILIENCE » : SOUTIEN A
L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ARTISTIQUE : CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT
D'INTERET PUBLIC (GIP) POLITIQUE DE LA VILLE,
TARBES-LOURDES-PYRENEES**

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Après consultation de la 3ème Commission - Culture. Événementiel et patrimoine culturel, en date du 29 mars 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le projet de création d'une résidence de territoire à Lourdes « Espoir, espérance et résilience » et la réalisation d'une œuvre artistique,
- 3°) approuvent l'attribution d'une subvention au titre de l'appel à projets du Groupement d'intérêt public (GIP) Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées à hauteur de 10 000 € pour l'acquisition de l'œuvre par la ville de Lourdes,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre le GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la ville pour mettre en œuvre le projet de résidence de territoire « Espoir, espérance et résilience »,
- 5°) donnent pouvoir à Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 20

MISE EN VALEUR DU MUSEE PYRENEEN, FINANCEMENT DU PROJET "CHANTIER DES COLLECTIONS / RESERVES" DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Après consultation de la 3ème Commission - Culture. Événementiel et patrimoine culturel, en date du 29 mars 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le programme d'études et travaux liés au chantier des collections du Musée pyrénéen et au bâtiment pour les réserves,
- 3°) sollicitent une subvention au titre du Plan de relance de l'État/DRAC Occitanie à hauteur de 78 %,
- 4°) donnent pouvoir à Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 21

ACQUISITION D'UNE SCENE MOBILE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Marie ETCHEVERRY

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'acquisition d'une scène mobile telle que présentée ci-dessus,
- 3°) sollicitent une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour un montant de 80 % de la dépense HT,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 22

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE / SECTEUR "PEYRAMALE - MARCADAL - CHAMP COMMUN " A LOURDES

Rapporteur : Marie-Henriette CABANNE

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) adoptent l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle secteur « Peyramale - Marcadal - Champ commun » signée entre la ville de Lourdes, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et l'Etablissement public foncier Occitanie (EPFO), joint en annexe à la présente délibération,
- 3°) autorisent le Maire à signer ledit avenant et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

N° 23

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE / SECTEUR "ROCHERS" A LOURDES

Rapporteur : Marie-Henriette CABANNE

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire, en date du 7 avril 2021
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) adoptent l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle du secteur des « Rochers », signée entre la ville de Lourdes, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et l'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPFO), joint en annexe à la présente délibération,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

N° 24

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA COUVERTURE DU LOGIS DU GOUVERNEUR DANS LE CHATEAU FORT - MUSEE PYRENEEN

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le dossier d'avant-projet pour les travaux de restauration de la couverture du logis du Gouverneur du Château fort - Musée pyrénéen,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'autorisation des travaux auprès des services instructeurs compétents et à signer tous documents relatifs à cette délibération.

N° 25

APPROBATION DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE LOCALE

Rapporteur : Marie ETCHEVERRY

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

Après approbation par le Comité de direction de l'Office de tourisme réuni le 23 mars 2021, les membres du Conseil municipal,

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la stratégie touristique locale proposée par l'Office de tourisme de Lourdes,

N° 26

APPROBATION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Marie ETCHEVERRY

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à la majorité,

5 abstentions :

Sylvain PERETTO, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOURE, Stéphanie LACOSTE, Julien POQUE

Après approbation par le Comité de direction de l'Office de tourisme réuni le 12 avril 2021, les membres du Conseil municipal, sous réserve du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire qui conféreront son caractère exécutoire,

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Primitif 2021 qui, voté par chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement, s'établit en mouvements budgétaires, conformément à la balance générale du budget, à :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	57 307, 00 €	57 307, 00 €
Section de fonctionnement	1 080 000, 00 €	1 080 000, 00 €
Total des deux sections	1 137 307, 00 €	1 137 307, 00 €

La balance générale du budget est présentée conformément à l'instruction budgétaire M 4.

N° 27

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LE PARVIS

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention-cadre 2020-2023 entre le Parvis-Scène nationale Tarbes Pyrénées et la Ville de Lourdes ainsi que ses annexes, jointes à la présente délibération,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer la présente convention-cadre et ses annexes ainsi que tout document découlant de la présente délibération.

N° 28

BAGAGERIE CONNECTEE : TARIFICATION ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2021 ENTRE LA VILLE DE LOURDES, L'OFFICE DE TOURISME ET LA SOCIETE CASEBOOK

Rapporteur : Julien LEMAITRE

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à la majorité,

5 votes contre :

Sylvain PERETTO, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOUIERE, Stéphanie LACOSTE, Julien POQUE

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la tarification proposée,
- 3°) approuvent la convention de partenariat conclue entre la ville de Lourdes et l'Office de tourisme concernant le service de bagagerie connectée,
- 4°) approuvent la convention de gestion et d'exploitation conclue entre la ville de Lourdes et la société Casebook concernant le service de bagagerie connectée,
- 5°) autorisent Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

N° 29

RESILIATION AMIABLE DU BAIL COMMERCIAL CONCLU ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LA SARL VIGNE CONCERNANT LE BANC DE LA GROTTTE 42 SIS 98 RUE DE LA GROTTTE 65100 LOURDES

Rapporteur : Patrick LEFORT

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 6 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la résiliation amiable du bail commercial conclu entre la Ville de Lourdes et la SARL VIGNE pour la location du Banc de la Grotte n°42 sis 98 rue de la Grotte 65100 LOURDES, avec effet au 1^{er} janvier 2021,
- 3°) approuvent le versement d'une indemnité de 30 000 € par la Ville de Lourdes à la SARL VIGNE,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de résiliation amiable du bail commercial du Banc de la Grotte n°42 jointe en annexe à la présente délibération, ainsi qu'à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

N° 30

AUTORISATION DE M. LE MAIRE A SIGNER L'ACTE NOTARIE AYANT POUR OBJET DE CONSTATER LE VERSEMENT DE L'INTEGRALITE DU PRIX ET DES LOYERS PAR LA SOCIETE SBCT (EX-SBCL) A LA VILLE DE LOURDES ET LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO N° 308

Rapporteur : Patrick LEFORT

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) prennent acte que le prix prévu lors de la signature du bail à construction conclu entre la ville de Lourdes et la SBCL pour 19 ans à compter du 5 mai 1995, ainsi que l'ensemble des loyers ont bien été versés à la ville de Lourdes par la SBCL, devenue SBCT,
- 3°) prennent acte que la cession de la parcelle cadastrée section AO n°308 pour 5544 m², devenue AO n°370 pour 5390 m² suite à une division parcellaire en 2007 (zone industrielle du Monge) par la ville de Lourdes à la SBCL, devenue SBCT, est ainsi devenue définitive à compter du 5 mai 2014, soit au terme du bail à construction conclu pour une durée de 19 ans entre la ville de Lourdes et la SBCL,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ayant pour objet de constater que le prix prévu à la signature du bail à construction ainsi que les loyers ont bien été versés à la ville de Lourdes par la SBCL, afin de régulariser la cession de la parcelle cadastrée section AO n°308 au profit de la SBCT (ex-SBCL), devenue SOCARL.

N° 31

TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS PERMANENTS 2021

Rapporteur : Christine CARRERE

Après consultation de la 1ère Commission - Ressources humaines et dialogue social, en date du 1 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Tableau théorique des effectifs permanents 2021 de la ville de Lourdes, portant à 303 le nombre d'emplois théoriques à temps complet et à temps non complet, dont 4 emplois à temps non complet, compte-tenu des transformations de postes présentées, et à 4 le nombre d'emplois fonctionnels,
- 3°) précisent l'inscription des crédits nécessaires au Budget principal,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

N° 32

MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Christine CARRERE

Après consultation de la 1ère Commission - Ressources humaines et dialogue social, en date du 1 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) prennent acte du renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux présentées ci-dessus auprès de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP),
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération, et notamment les conventions à intervenir fixant les modalités de mises à disposition.

N° 33

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AU TITRE DE LA SAISON 2021

Rapporteur : Christine CARRERE

Après consultation de la 1ère Commission - Ressources humaines et dialogue social, en date du 1 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création de postes pour accroissement saisonnier d'activité pour répondre aux besoins de fonctionnement des services durant la saison 2021, qui seront pourvus en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de la reprise de fréquentation :

a) 16 postes de droit public :

- 4 postes d'Adjoint du patrimoine sur le site du Château fort,
- 1 poste d'Adjoint technique en renfort au service des Halles,
- 1 poste d'Adjoint technique en renfort au service de surveillance du stationnement,
- 5 postes d'Adjoint technique en renfort aux services Espaces verts et Propreté urbaine,
- 5 postes d'Adjoint technique pour la gestion des toilettes publiques.

b) 6 postes de péagistes recrutés par contrat de droit privé :

- 1 péagiste pour le parking de la Merlasse,
- 5 péagistes pour le parking de l'Arrouza en cas de réouverture.

3°) précisent l'inscription des crédits correspondants au Budget,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 34

CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LE SIMAJE

Rapporteur : Christine CARRERE

Après consultation de la 1ère Commission - Ressources humaines et dialogue social, en date du 1 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mutualisation du service Finances entre la ville de Lourdes et le SIMAJE à compter du 1^{er} avril 2021,

3°) approuvent la démutualisation du Pôle des assemblées entre la ville de Lourdes et le SIMAJE à compter du 1^{er} mai 2021,

4°) autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation des services entre la ville de Lourdes et le SIMAJE, qui se substituera à la convention existante.

N° 35

CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES / SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES

Rapporteur : Christine CARRERE

Après consultation de la 1ère Commission - Ressources humaines et dialogue social, en date du 1 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) précisent l'inscription des crédits au budget,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment le contrat d'apprentissage avec la DIRECCTE Occitanie, ainsi que les conventions conclues avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

N° 36

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DES HAUTES-PYRENEES

Rapporteur : Christine CARRERE

Après consultation de la 1ère Commission - Ressources humaines et dialogue social, en date du 1 avril 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la signature d'une convention-cadre entre le Service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées (SDIS 65) et la ville de Lourdes fixant les modalités d'absence de ses agents Sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans le cadre de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation, pour une durée d'un an renouvelable tacitement,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le Maire,



Thierry LAVIT

